

COMMUNE DE MORVILLE EN BEAUCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE EN BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. JEANNE Georges, Maire.

Etaient présents : M. JEANNE Georges, Maire – Mme MILLOUR Aurélie, adjointe, M. SABOURIN Dominique – M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François – Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine – Mme MATHIGOT Aurélie.

Absents excusés : M. Maël CANTA et M. Fabrice JAROSSAY qui a donné procuration à M. Georges JEANNE.

Secrétaire : M. Jean-François DAGUET.

Date de la convocation : 18 janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Présents : 8 - Votants : 9.

1 – ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de l'ancienne locataire du logement situé 16 Rue du Robiniers à l'étage, il convient donc de choisir de nouveaux locataires.

Après avoir soumis les 2 demandes transmises par M. Victor CIRET et Mme Nelly LANGLOIS aux membres du Conseil Municipal, l'attribution dudit logement est soumise à l'approbation.

Il est rappelé également que par délibération n° 2020-027 en date du 1^{er} octobre 2020, le montant mensuel du loyer a été fixé à 460,00 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTENT l'attribution du logement situé 16 Rue des Robiniers à l'étage.

VALIDENT l'attribution de ce logement à M. Victor CIRET à compter du 15 février 2021.

AUTORISENT Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

2 – AFFAIRES DIVERSES

☞ Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de réexaminer les devis de l'Entreprise AB2 Signalisation transmis lors du conseil municipal en date du 9 décembre 2020 afin qu'une décision soit prise lors du prochain conseil municipal.

☞ L'installation du panneau d'entrée d'agglomération – Rue de la Muette est à faire.

☞ L'installation des balises de sécurisation de chaque côté de l'abri bus a débutée, elle sera terminée dès que la météo sera plus clémente.

↳ M. SABOURIN demande s'il est possible qu'un parking soit matérialisé devant l'église. Ce projet est à étudier. Il précise que le panneau de limitation à 50 situé Route de Thignonville est à refixer (il manque une fixation). Il propose la fabrication d'une boîte pour le stockage des décorations de Noël.

↳ Le problème d'éclairage public à Barberonville et Rue des Robiniers (entre le 11 et le 13) n'est pas solutionné malgré les multiples interventions de la SICAP.

↳ Le panneau d'obligation de tourner à droite situé au niveau du rond-point – Rue de la Muette a été endommagé.

La séance est levée à 19 h 10.